



## Chaudière defectueuse en Bail commercial

Par **Claclou21**, le **01/10/2019** à **10:16**

Bonjour,

Nous avons signé un bail commercial dans un appartement qui était au préalable occupé par un particulier. J'ai signé le bail commercial en Juin 2017.

L'état de notre chaudière est assez déplorable, je voyage beaucoup et n'ai pas pris le temps de discuter du système de chauffage avec le syndic mais je constate 2 ans plus tard qu'il nous incombe aujourd'hui de la changer.

Le chauffagiste qui intervient pour l'entretien annuel nous a indiqué que celle-ci n'était plus aux normes depuis plus de 10ans, cependant il ne souhaite pas nous faire une attestation.

Pourriez-vous nous indiquer comment procéder car le chauffagiste n'a même pas souhaité rallumer la chaudière et je ne souhaite pas changer la chaudière à mes frais.

Merci

Bien cordialement